

Le 6 novembre 2023

La loi sur l'accélération des énergies renouvelables (loi EnR)

La loi sur l'accélération des énergies renouvelables (loi EnR) impose aux communes de proposer une carte d'implantations d'énergies renouvelables sur leur territoire avant la fin de l'année 2023.

Le rôle des EPCI seront de récolter les souhaits des communes pour les soumettre en Préfecture.

Le dossier de présentation de la loi sera consultable en mairie aux heures d'ouverture au public **du 13 novembre au 27 novembre 2023**, chacun pourra y apporter ses remarques.

Le Maire,



Francisco TEIXEIRA